

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 19/09/2024

Reçu en préfecture le 19/09/2024

Publié le

ID : 066-216602128-20240916-080_2024-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Quatre et le Seize Septembre à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 10 septembre 2024

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF.

Absent excusé : Jean-Michel PONCE donne pouvoir à Gérard CEBELLAN

Absent : Pierre FAGET

En exercice : 27

Présents : 25

Ayant pris part au vote : 26

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.080/2024

Avenants aux sous-traités de concession de plage n°1 et n°3 suite aux changements d'exploitants

Monsieur Geoffrey TORRALBA, adjoint au maire, rappelle à l'assemblée que la commune de Torreilles est titulaire d'une concession de plage naturelle conclue avec l'État. Le cahier des charges de la concession définit six lots de plage dont la commune confie l'exploitation des activités destinées à répondre aux besoins du service public balnéaire, par sous-traités, à des exploitants.

Les six lots ont été attribués initialement pour une durée de 12 ans, à compter du 12 mai 2017.

Monsieur Geoffrey TORRALBA rappelle les changements intervenus ces derniers mois :

- Concernant le lot n°1, il informe l'assemblée d'un changement dans l'actionnariat de la personne morale «LE BLOCKHAUS/WATERSPORT66» ayant pour effet, une modification du contrôle. Monsieur Jonathan Eursels ayant racheté 100% des parts de la société titulaire de la DSP, correspondant au sous-traité de concession de plage n°1. Un courrier d'information a été transmis le 25 avril 2024 à monsieur le Préfet, dès réception du nouveau Kbis de la société.

- Concernant le lot n°3, il informe l'assemblée d'un changement dans l'actionnariat de la personne morale «L'EXO» ayant pour effet, une modification du contrôle. Monsieur Kévin Bouhier ayant racheté 100% des parts de la société titulaire de la DSP, correspondant au sous-traité de concession de plage n°3. Un courrier d'information a été transmis le 6 août 2024 à monsieur le Préfet, dès réception du nouveau Kbis de la société.

Monsieur Geoffrey TORRALBA informe l'assemblée que par courrier du 9 juillet 2024, faisant état du contrôle des clubs de plage réalisé annuellement, la DDTM a rappelé à la commune, l'obligation d'actualiser les sous-traités d'exploitation par avenant, afin de mettre à jour les noms des nouveaux exploitants.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur Geoffrey TORRALBA, adjoint au maire,
après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU les nouveaux Kbis des sociétés «LE BLOCKHAUS/WATERSPORT66» et «L'EXO», correspondant respectivement aux personnes morales délégataires des sous-traités de concession de plage n°1 et n°3 ;

.../...

CONSIDERANT le courrier du 9 juillet 2024 de la DDTM, demandant à la mairie d'actualiser les sous-traités d'exploitation par avenant, afin de mettre à jour les noms des nouveaux exploitants, conformément à l'article R.2124-33 du code général de la propriété des personnes publiques ;

- APPROUVE les deux projets d'avenants joints en annexe ;
- AUTORISE monsieur le maire, à signer les deux avenants et toutes pièces afférentes à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles,
Les jours, mois et an que dessus.
Certifiée exécutoire suivant transmission
En préfecture du : **19 SEP. 2024**
Et publication du : **19 SEP. 2024**

Le maire,

Dr Marc MEDINA



La secrétaire,

Héloïse MONREAL